

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEIZE MAI
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 12

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, MARULLAZ Marie-Paule, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 11

MM. Mmes, THORENS Valérie, VERNET Josette, BÉARD Patrick, MUET Daniel, BRAIZE Jean-Michel, MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 07

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur MARULLAZ David
Madame VERNET Josette	à	Madame MARULLAZ Marie-Paule
Monsieur BÉARD Patrick	à	Monsieur BERGER Jean-François
Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur MARCHAND Thierry
Madame MARTIGNONI Florence	à	Madame GAYDON Jeanine
Madame ROSSET Emmanuelle	à	Madame BAUD PACHON Valérie
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2024_05_12

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET LA CREATION D'UN TROTTOIR TAILLE DE MAS DE NANT CRUE

Afin de poursuivre l'entretien de son patrimoine routier tout en favorisant le développement des circulations douces (sécurisation des itinéraires piétons), la commune souhaite requalifier la voirie de la taille de mas de Nant Crue, opération qui comprendra la réalisation d'un trottoir répondant aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Cette réfection de voirie, sur un linéaire de 275 mètres, a été évaluée à 381.676,31 € HT

Afin de financer ces prestations, la municipalité souhaite pouvoir solliciter des aides financières mobilisables.

A ce stade, les travaux sont éligibles au dispositif suivant : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité - CDAS.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	381 676,31 €	Contrat départemental d'avenir et de solidarité	95 419,00 €
		CCHC	190 838,00 €
		Autofinancement en fonds propres	95 419,31 €
TOTAUX HT	381 676,31 €		381 676,31 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la requalification de la voirie de la taille de mat de Nant Crue,

ADOpte le plan de financement des coûts correspondants imputables au budget 2024,

CONSTATE l'inscription de crédits pour ces études préalables aux travaux au budget 2024,

AUTORISE M. le maire à solliciter les subventions idoines pour le financement de ce projet,

DIT que la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions serait prise en autofinancement,

AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 21 mai 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD PACHON.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.